

qu'elles seraient attaquées. Nous savons que les mêmes ordres ont été donnés par votre gouvernement. Vous êtes trop ami de la paix, M. le général, pour que nous ne soyons pas assurés que vous avez fait et que vous ferez encore tout ce qui dépendra de vous pour que ces ordres soient strictement exécutés.

L'occupation de la lunette Saint-Laurent par vos troupes a été la cause de l'affaire qui a eu lieu hier, et qui pouvait allumer la guerre : elle est aussi la cause de l'irritation très-grande qui existe, tant dans les corps de la garnison que dans la population d'Anvers. C'est à vous de savoir, M. le général, si votre amour pour la paix peut vous permettre d'en retirer vos troupes momentanément, étant toujours maître de la réoccuper quand vous le croirez nécessaire à votre défense.

Nous savons qu'on est sur le point d'arranger à Londres les affaires de la Hollande et de la Belgique. Nous avons la pleine confiance que le mois ne s'écoulera pas sans que tout soit terminé. Combien ne devons-nous pas tous désirer que la paix soit maintenue jusqu'à cette époque !

Nous sommes convaincus, M. le général, que personne plus que vous n'en sent l'importance, et que vous donnerez de votre côté tous les ordres nécessaires pour que cette paix si précieuse ne soit pas troublée.

Nous avons l'honneur, etc.

Anvers, le 16 mai 1831.

AUGUSTE BELLIARD,

Lieutenant général, comte et pair de France.

CHARLES WHITE.

(J. F., 22 mai.)

N° 208.

Rapport adressé par le général Belliard et M. White au ministre de la guerre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons l'honneur de vous adresser la réponse que vient de nous faire M. le général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers, à la lettre que nous lui avons écrite le 16. Vous verrez toutes ses

(a) L'article 2 de la convention passée le 5 novembre entre les commissaires du gouvernement provisoire et le général

bonnes intentions pour le maintien de la paix, et tout ce qu'il offre de faire pour cela. Nous sommes persuadés que les mêmes sentiments animent le gouvernement de la Belgique, et qu'il en donnera de nouvelles preuves en remettant les choses dans l'état où elles étaient avant les derniers événements d'Anvers du 15, ainsi que le général Chassé propose de le faire de son côté.

Nous avons l'honneur de vous prier, monsieur le ministre, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Bruxelles, le 18 mai 1831.

AUGUSTE BELLIARD,

Lieutenant général, comte et pair de France.

CHARLES WHITE.

(J. F., 20 mai.)

ANNEXE AU N° 208.

Lettre adressée par le général Chassé au général Belliard et à M. White.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre, en date d'hier, dont Votre Excellence et M. Charles White ont bien voulu m'honorer, et je m'empresse de témoigner à Vos Excellences, les assurances les plus formelles que l'occupation de la lunette Saint-Laurent ne s'est effectuée de ma part que pour me garantir contre une attaque, sans les moindres intentions hostiles, et purement défensives.

En même temps, que je n'ai pu donner de plus grandes preuves de mon désir de prévenir la reprise des hostilités, et d'éviter les désastres qui en pourraient suivre, qu'en tolérant les travaux assidus de la part des autorités militaires belges, malgré mes réclamations et leurs protestations.

Néanmoins, après la réception de votre honorée, je veux continuer à donner des preuves de mon désir à concourir au maintien de l'armistice et des conventions arrêtées, desquelles je me fais l'honneur de vous adresser une copie; et du moment que les autorités militaires belges stationnées à Anvers veulent cesser leurs travaux assidus et retirer leur armement d'attaque qu'ils ont déjà placé devant la lunette Saint-Laurent, ainsi que leurs troupes et postes, jusqu'à la ligne de démarcation arrêtée dans l'article 2 desdites conventions (a), je

Chassé, qui fixe la position des troupes, est ainsi conçu :

a Les postes avancés des troupes belges resteront placés

cesserai de même immédiatement tous les travaux de restauration ou augmentation de la lunette Saint-Laurent, laissant tout dans le *statu quo* avec une simple garde de police sur ladite lunette, pour prévenir les dégâts que la populace pourrait y essayer, comme c'est fréquemment arrivé, pendant l'hiver passé, et qui m'ont porté alors à des réclamations auxquelles on a fait droit.

Pour que de l'une et l'autre part on fût assuré de l'observation des mesures susdites, il serait à souhaiter que M. le général commandant à Anvers s'entendît avec moi pour déléguer des officiers chargés d'arrêter et marquer la ligne de démarcation en dehors de la ville, par des poteaux.

En attendant, je ferai arrêter immédiatement, de mon côté, les travaux à ladite lunette, jusqu'à ce que je voie le résultat des bons offices que Vos Excellences veulent bien s'intéresser à accorder au bien-être et à la continuation de l'armistice et des conventions.

Ne croyant pas pouvoir donner de plus grandes preuves de la sincérité de mes principes, j'ai l'honneur, M. le général, de prier Vos Excellences, d'agréer les assurances de ma très-haute considération.

Quartier-général, citadelle d'Anvers, 17 mai 1851.

Le lieutenant général commandant supérieur de la citadelle d'Anvers,

Baron CHASSÉ.

(J. F., 19 mai.)

N° 209.

Lettre adressée par le général Belliard et M. White au général Chassé.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Ayant appris hier matin que les Belges avaient, en violation du droit des gens et de toutes les règles militaires, commencé des opérations contre la citadelle que vous commandez, nous nous sommes empressés de nous rendre près du régent pour lui demander d'en ordonner la cessation. Ces ordres ont été donnés aussitôt, mais le retard dans leur exécution a manqué de tout compromettre. Nous admirons votre prudence, et nous ferons connaître votre noble conduite dans ces circonstances difficiles. Nous savons que les ordres du régent sont parvenus ce matin au général de Failly, et qu'il a

là où ils se trouvent depuis le 28, c'est-à-dire à la porte des Béguines, l'embouchure des rues des Monnoyeurs et du Pied-Nu ; la rue Saint-Roch, rue de la Cuiller, ainsi que la partie de l'arsenal du côté de l'Entrepôt et qui contient le matériel.

pris tout de suite des mesures pour les exécuter. Nous espérons que les communications ouvertes entre nous auront arrêté les mesures de rigueur auxquelles peut-être, sans cela, votre devoir vous aurait forcé de recourir.

Les nouvelles de Londres reçues aujourd'hui sont bonnes, et tout porte à croire que nous approchons du moment où nous verrons se terminer, par les soins des grandes puissances, tous les différends qui existent entre la Hollande et la Belgique. Vous sentirez, M. le général, combien il importe de maintenir, jusqu'à cette époque, l'état de paix dans les deux pays. Nous sommes convaincus que, de votre part, vous ferez tous vos efforts pour y parvenir. Le régent a envoyé les ordres les plus positifs pour que toute opération pour un siège cessent aussitôt, qu'on s'abstienne dorénavant de toute démonstration hostile contre la lunette Saint-Laurent qui, par la capitulation d'Anvers, appartient à la citadelle et fait partie de la défense. S'il arrivait, M. le général, que les ordres du régent ne fussent pas exécutés aussi promptement qu'il est à désirer, nous croyons que vous ne regarderez pas ce retard comme une continuation d'attaque et de menace, et que la prudence qui vous caractérise, ainsi que l'amour de la patrie dont vous êtes animé, vous engageraient à différer l'exécution des mesures de défense que vous pourriez être forcé d'adopter. Nous devons à votre prudence que la paix n'ait pas été troublée.

Nous avons l'honneur, M. le général, de prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Bruxelles, le 19 mai, à minuit.

AUGUSTE BELLARD,

Lieutenant général, comte et pair de France.

CHARLES WHITE.

(L., 28 mai.)

N° 210.

Ordre du jour aux troupes stationnées dans la province d'Anvers.

SOLDATS !

Une attaque inopinée des avant-postes de la citadelle avait exigé des mesures répressives.

Aujourd'hui que le général commandant la cita-

« A l'extérieur de la ville à une distance de 300 mètres, à partir des glacis, y compris ceux des deux lunettes. »

(J. F., 26 mai.)